



Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Comité de pilotage du PAPI

Compte rendu de la réunion du 26 juin 2007 à Montbard

Assistaient à la réunion :

M. Eric COQUILLE, maire de Perrigny sur Armançon
M. Fabrice BONNET, Direction Départementale de l'Équipement de l'Yonne
M. Michel BURDIN, Direction Départementale de l'Équipement de la Côte d'Or
Mme Véronique MENETRIER, Direction Départementale de l'Équipement de la Côte d'Or
M. Nicolas MOURLON, DIREN Bourgogne
Melle Gaëlle JOURNOT, stagiaire à la DIREN Bourgogne

Assistaient également :

M. Michel DELPRAT, Président du SIRTAVA,
Mme Claire RELIANT-RASOTTO, animatrice du PAPI
Melle Julie ANIEL, animatrice du SAGE

Étaient excusés, les représentants :

- du Conseil Régional Bourgogne
- du Conseil Général de l'Yonne
- du Conseil Général de la Côte d'Or
- de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Aube

Le P.A.P.I. de l'Armançon est dans une phase charnière de son élaboration. Les études principales sont terminées, ou sur le point de l'être, et les mesures opérationnelles qui en découlent vont devoir être mises en œuvre.

Au cours de cette réunion du comité de pilotage, les membres ont pu faire un point action par action dont voici un compte rendu.

Volet 1. Animation, renforcement de la conscience du risque par des opérations de communication, d'information, de concertation, de formation.

Action 1. Information préventive Etat : Accélération de la réalisation des documents communaux synthétiques

Cette action est élargie aux actions d'information préventive relevant de l'Etat : DDRM, porters à connaissance, inventaire des repères de crues sur le bassin préalable aux actions de restauration et/ou création de repères de crue à la charge des communes.

Action 2. Accélération de la réalisation des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) : INFORMATION PREVENTIVE REALISEE PAR LES COMMUNES.

Cette action est élargie aux actions d'information préventive à réaliser par les communes : DICRIM/PCS, restauration et/ou création de repères de crue,...

A réaliser en 2008 et 2009.

Action 3. Mise à disposition des atlas des zones inondables sur Internet et à titre pilote du contenu des PPR de l'Yonne.

Action réalisée en régie.

L'atlas des zones inondables de l'Armançon dans le département de l'Yonne est disponible sur le site Internet de la DIREN Bourgogne et sur le site national (Prim.net).

Les atlas de l'Armance et de l'Armançon en Côte d'Or seront eux aussi bientôt mis en ligne.

Pour l'Yonne, les cartes des aléas issues des études de PPRI peuvent être consultées en ligne (site Internet de la DDE). Après approbation, les PPRI (Yonne et Côte d'Or) seront également mis en ligne sur le site national (Prim.net) et les sites locaux des deux DDE.

Action 4. Mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage des études auprès du SIRTAVA.

Le SIRTAVA ne souhaite pas utiliser d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le pilotage du PAPI mais des AMO opérationnelles seront incluses sur les fiches actions 23 (Opération pilote d'effacement d'ouvrages) et 24 (Opérations pilotes de ralentissement dynamique et de rétablissement d'un espace de liberté).

Montant à reporter :

21 000 € T.T.C sur la fiche action 23 et 21 000 € T.T.C sur la fiche action 24

Action 5. Actions de communication et de sensibilisation.

Pour l'année 2007, les actions de communication proposées sont les suivantes :

- ↻ la création de 2 panneaux d'information qui serviront de support de communication notamment pour des manifestations autour du thème de l'eau.

Le montant estimatif est de 750 € H.T., soit 897 € T.T.C. Ce prix comprend la réalisation des panneaux et leurs impressions.

Les panneaux ont été réalisés et utilisés lors de la fête du canal à Montbard et de la fête du port de Migennes au mois de juin 2007.

- ↻ la création de deux plaquettes d'information sur le risque inondation et les moyens de s'en prévenir destinées au grand public et aux professionnels.

La première plaquette portera sur la réduction de la vulnérabilité.

La deuxième plaquette portera sur les repères de crues.

Le montant estimatif est de 2 600 € H.T., soit 3 109,60 € T.T.C. Ce prix comprend la réalisation des plaquettes, leurs impressions, leurs reprographies et leurs diffusions.

- ↻ la création d'un site Internet qui sera consacré aux actions menées sur le bassin versant de l'Armançon : il regroupera des informations sur le PAPI Armançon mais aussi le SAGE et le SIRTAVA.

Le montant estimatif est de 11 000 € H.T., soit 13 156 € T.T.C. Le SIRTAVA aura recours à un prestataire extérieur pour la création du site Internet et la définition d'un protocole de mise à jour. Le choix du prestataire se fera au mois d'octobre pour une mise en ligne du site au 1^{er} mars 2008.

Le coût estimatif des actions de communication pour l'année 2007 s'élève donc à 14 350 € H.T., soit 17 162,60 € T.T.C.

Pour l'année 2008, compte tenu des résultats des études, les actions de communication pourront porter sur les thématiques suivantes :

- des réunions d'information, de communication et de sensibilisation autour du risque inondation et des moyens de s'en prévenir : à destination des élus, des citoyens mais aussi des agriculteurs ;
- la réalisation de documents d'information et de sensibilisation : des plaquettes spécifiques « activités » destinés aux chefs d'entreprise, des plaquettes spécifiques sur « les pratiques culturelles à favoriser » destinés au monde agricole, des guides pratiques destinés aux artisans locaux et aux riverains de cours d'eau,
- la participation à des manifestations, rencontres, colloques autour des thèmes de l'eau et des inondations.

Un montant de 17 500 € T.T.C. est à prévoir pour l'année 2008.

Les actions de communication seront prolongées en 2009.

Action 6. Animation de la mise en œuvre du PAPI.

La durée du contrat de l'animatrice du PAPI prend fin le 13 septembre 2007.

Le comité de pilotage du PAPI s'est prononcé favorablement au renouvellement du contrat jusqu'en décembre 2008.

Une délibération sera donc prise en ce sens lors du prochain comité syndical du SIRTAVA.

Estimation prévisionnelle pour l'année 2007 : 60 000 € T.T.C. comprenant le salaire et les charges à caractère général pour un temps plein de l'animatrice du PAPI et 1/10^{ème} du salaire de l'agent comptable.

Estimation prévisionnelle pour l'année 2008 : 60 000 € T.T.C. comprenant le salaire et les charges à caractère général pour un temps plein de l'animatrice du PAPI et 1/10^{ème} du salaire de l'agent comptable.

L'animation pourra être prolongée en 2009 avec une subvention de l'Etat de 30 % au lieu de 40 %.

Action 7. Elaboration d'un cadre d'orientation des mesures de gestion en vue de la réduction de l'aléa.

Cette action consiste en la définition de la programmation de la phase travaux du PAPI en traduisant en phase opérationnelle les résultats des études.

Cette action se fera en régie (SIRTAVA avec appui de l'Etat)

Le comité de pilotage du PAPI a proposé de reporter le coût de cette action sur l'AMO opérationnelle des actions 23 (Opération pilote d'effacement d'ouvrages) et 24 (Opérations pilotes de ralentissement dynamique et de rétablissement d'un espace de liberté).

A reporter : 24 000 € T.T.C sur l'AMO de la fiche action 23 et 24 000 € T.T.C sur l'AMO de la fiche action 24.

VOLET 2. AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE PREVISION, D'ALERTE ET DE GESTION DE CRISE.

Action 08. Etude sur la mise en place d'un système de prévision des crues des inondations

Par la création du service de prévision des crues (SPC) Seine-moyenne-Yonne-Loing, l'Etat a pris en charge la prévision des crues sur la partie Icaunaise du bassin de l'Armançon (en aval d'Aisy-sur-Armançon).

La présente étude vise à déterminer la faisabilité technique et opérationnelle de la mise en place d'un dispositif d'alerte aux crues sur la partie située en Côte d'Or du bassin versant de l'Armançon, permettant de compléter le dispositif mis en place par l'Etat plus en aval.

Cette étude est réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du SPC (DIREN Ile de France).

Réalisation en 2007/2008.

Action 09 Mise en place du service de prévision des inondations (09a) et premières mesures d'amélioration (09b)

Cette action est liée aux résultats de l'action 8 pour la Côte d'Or et à la mise en place du SPC par la DIREN Ile de France.

En ce qui concerne l'action 09b, le réseau de mesures a été amélioré par la DIREN Bourgogne en 2005/2006 : installation d'une station hydrométrique à Montbard.

Action 10. Renforcement de l'information du public en temps de crise.

Cette action était normalement prévue en 2007.

L'objectif de cette action était de réaliser une étude de faisabilité permettant de déterminer les meilleurs vecteurs d'information en temps de crise, en vue de diffuser à la population exposée, sur la base des informations fournies par le SPC, une information fiable et unique. Il s'agissait de faire un diagnostic de l'annonce de crue telle qu'elle se pratique aujourd'hui en s'appuyant sur un retour d'expérience des crues les plus récentes, puis de proposer des améliorations à l'annonce de crues en tenant compte d'une part du fonctionnement du SPC et des capacités financières des collectivités locales.

Or, il apparaît que les objectifs de cette action sont redondants par rapport à ce que la DIREN Ile de France va réaliser dans le cadre de la fiche action PAPI n°8. Il apparaît donc judicieux de ne pas engager cette action tout de suite en attendant les résultats de l'étude engagée par la DIREN Ile de France.

Action 11 Renforcement de l'information du public en temps de crise (Etat)

Cette action a consisté à mettre en place un gestionnaire d'alerte automatisé dans l'Yonne dont la vocation est d'alerter les maires du département et leurs adjoints lors de la survenance d'une inondation. Cet automate est en service depuis 2005.

VOLET 3. ELABORATION DES PPRI, DE MESURES DE PROTECTION ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE.

Action 12 – Accélération de l'élaboration des PPR et atlas sur l'ensemble du bassin versant de l'Yonne.

Les Atlas des Zones Inondables ont été réalisés sur l'Aube et la Côte d'Or.

Les PPR en Côte d'Or sont en cours de réalisation sur trois communes : Montbard, Venarey-les-Laumes et Semur en Auxois.

Les PPR dans l'Yonne seront portés à l'enquête publique à la fin de l'année 2007.

Action 13 – Identification des enjeux socio-économiques sur le bassin versant.

Cette action est terminée sur le plan technique et sera soldée administrativement et financièrement au plus tard en septembre 2007.

Action 14 – Etude de définition d'un volet de réduction de la vulnérabilité à intégrer dans les PPR.

Cette action est terminée dans l'Yonne et a démarré fin juin sur le département de la Côte d'Or. Les résultats sont attendus pour le mois de septembre 2007.

Action 15 – Identification des entreprises soumises à une obligation de diagnostic de vulnérabilité et prescription de ces études.

Action incluse dans les actions 12, 13 et 14.

Actions 16 - Réalisation des diagnostics de vulnérabilité à l'habitat et aux entreprises.

Cette action fait suite aux résultats de l'étude de définition d'un volet de réduction de la vulnérabilité, fiche action n°14.

La fiche action originelle prévoyait des diagnostics aux entreprises et aux services publics. Vu les résultats obtenus dans le cadre de l'étude, les principaux besoins se situent au niveau des entreprises et des habitations. Il est donc proposé de réorienter cette fiche sur ces deux thématiques et d'abandonner la question des services publics peu nombreux en zone inondable, ou peu vulnérables, sur le bassin de l'Armançon.

A ce jour, nous n'avons pas l'ensemble des résultats sur la Côte d'Or. La fiche action n°16 sera donc à compléter en fonction des résultats sur la Côte d'Or.

- En ce qui concerne les diagnostics de vulnérabilité à l'habitat, le second semestre 2007 sera consacré à :
 - la prise en compte des résultats pour la Côte d'Or ;
 - la préparation et l'organisation des réunions nécessaires à la mise en place du cadre de l'étude ;

- la rédaction du dossier de consultation.

La consultation des bureaux d'études et le début de l'étude se feront donc en 2008.

Les coûts prévisionnels de l'étude pour l'Yonne se situent entre 99 000 et 132 000 € T.T.C., à cela s'ajoute les frais de consultation d'environ 2 500 € T.T.C. Soit un coût total de 134 500 € T.T.C.

Il faut compter qu'en 2008, la moitié des diagnostics, soit environ 150, soient réalisés. Il faut donc reporter 70 000 € T.T.C. sur l'année 2008 et 64 500 € T.T.C. sur l'année 2009.

Le montant total dévolu à cette opération sera à compléter par les résultats sur la Côte d'Or.

- En ce qui concerne les diagnostics de vulnérabilité aux activités, le second semestre 2007 sera consacré à :
 - la prise en compte des résultats pour la Côte d'Or ;
 - la préparation et l'organisation des réunions nécessaires à la mise en place des diagnostics : définir le maître d'ouvrage, définir si prestataire extérieur ou interne à la CCI, déterminer le montant prévisionnel du coût des diagnostic et les subventions possibles, ...

Il n'est donc pas possible aujourd'hui de définir le montant attribué à cette action dans le cadre du PAPI pour l'année 2008.

Actions 17a et 17b. Opération pilote de protection d'un secteur urbanisé.

La phase étude correspondant à la fiche action n°17a est sur le point d'être soldée. Le SIRTAVA est en attente du rendu des documents définitifs et pourra ensuite solder administrativement et financièrement cette action en juillet 2007.

A la suite du rendu des documents définitifs, la commune devra se prononcer sur la réalisation ou non des travaux. Ce n'est qu'après accord de la commune que le SIRTAVA pourra engager la phase administrative pour la réalisation des travaux.

L'action n°17b correspondant à la phase travaux est à reporter sur 2008, 2009 et 2010.

Action 18 : Etude pré opérationnelle d'une OPAH ou PIG

L'action 18 consistait à réaliser une étude pré-opérationnelle d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. La mise en oeuvre effective du PIG du pays du Tonnerrois avec un volet inondation conduit à annuler cette action qui n'a plus d'utilité.

Action 19 : Mise en œuvre d'un PIG ou d'une OPAH

A la suite de l'étude de réalisation des diagnostics (fiche action n°16), une liste de travaux sera définie. Ces travaux pourront être réalisés dans le cadre d'un PIG.

Nous ne pourrions avoir un nombre précis de dossiers « travaux » à traiter, et donc un montant estimatif, qu'à la suite du retour des diagnostics.

La mise en place du PIG se fera sur trois ans à compter de l'année 2009/2010.

VOLET 4. ACTIONS DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS A L'AMONT DES ZONES EXPOSEES.

Action 20a et 20b. Etude de dynamique fluviale et d'espace de mobilité – Etude sur la régulation hydrologique et le ralentissement dynamique.

Cette action est sur le point d'être soldée.

Le SIRTAVA est en attente du rendu informatique pour clore administrativement et financièrement cette étude en juillet 2007, ou au plus tard en septembre 2007.

Action 21. Etude de gestion coordonnée des ouvrages.

Cette action est à reporter en 2008 et 2009.

Le SIRTAVA organisera une réunion en septembre 2007 afin de déterminer les besoins et les attentes d'une étude sur les ouvrages.

Seront invités à cette réunion : les financeurs potentiels de l'étude (AESN, CG 21, CR Bourgogne), des représentants de VNF, la DDE 21 et la DDE 89, ainsi que d'autres acteurs du bassin restant à définir.

Action 22. Etude de l'impact du drainage et du ruissellement de surface agricole.

Cette étude porte sur le risque d'inondation par ruissellement et par coulées de boue avec pour objectif d'améliorer la connaissance des aléas, d'analyser l'impact des drainages et de proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Cette étude relève d'une maîtrise ouvrage Etat.

Cette action est à reporter sur les années 2008 et 2009.

Action 23. Opération pilote d'effacement d'ouvrages.

L'étude HYDRATEC/MALAVOI a abouti à la proposition d'une démarche pilote sur deux tronçons dont l'enjeu sera de démontrer l'intérêt écologique, hydraulique, financier, voire paysager, de l'arasement partiel ou total d'ouvrages n'ayant plus d'usage économique mais générant des dysfonctionnements importants.

Secteur 1 : Les barrages de Semur et de Saumaise.

Secteur 2 : Le barrage de Grignon.

Pour chaque ouvrage, il faudra réaliser une étude préalable de faisabilité afin de déterminer :

- les risques d'érosion régressive ;
- les éventuels inconvénients écologiques liés à la disparition du plan d'eau ;
- les autres effets négatifs potentiels du dérasement ou de l'arasement et de proposer d'éventuelles mesures réductrices.

- les effets pour le barrage de Grignon sur l'alimentation en eau de la station de pompage du SIAEPA.

Coût :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 21 000 € T.T.C.

Etudes diverses : avant projet, document d'incidence, maîtrise d'œuvre, etc. : 60 000 € T.T.C.

Travaux entre 90 000 € H.T., soit 107 640 € T.T.C. et 200 000 € H.T., soit 239 200 € T.T.C.

Barrage de Saumaise : 10 000 à 30 000 € HT

Barrage de Semur : 70 000 à 140 000 € HT

Barrage de Grignon : 10 000 à 30 000 € HT

Coût total : entre 189 000 € T.T.C. et 321 000 € T.T.C.

Financements :

- Agence de l'Eau Seine Normandie: 40 %
- Conseil Régional Bourgogne : 40 %
- SIRTAVA : 15 %
- Communes : 5 %

Le second semestre de l'année 2007 sera consacré à la préparation de la mise en œuvre de ces opérations :

- sur le terrain, avec des réunions réunissant l'ensemble des acteurs ;
- sur le plan administratif, rédaction du dossier d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage pourrait avoir, entre autres, les missions suivantes :

- définition des besoins,
- définition du cahier des charges pour l'étude de faisabilité,
- définition de l'enveloppe financière prévisionnelle,
- définition des conditions administratives et techniques de l'opération,
- préparation du choix du maître d'œuvre,
- ...

Montant à reporter en 2008 : 21 000 € T.T.C pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage et en 2009 de 60 000 € T.T.C. pour les études diverses (avant projet, document d'incidence, maîtrise d'œuvre, etc.)

Les travaux ne pourront raisonnablement commencer qu'à compter de l'année 2010.

Action 24. Opérations pilotes de ralentissement dynamique et de rétablissement d'un espace de liberté.

⇒ Opération pilote de ralentissement dynamique.

L'objectif serait de mener une opération pilote de ralentissement dynamique sur un secteur bien identifié parmi les propositions d'aménagement d'ouvrages formulées par HYDRATEC.

Coût estimatif :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 21 000 € T.T.C.

Etudes diverses : avant projet, document d'incidence, maîtrise d'œuvre, etc. : 60 000 € T.T.C

Travaux : entre 1 et 2 millions d'euros T.T.C.

Coût total : entre 1 081 000 € et 2 081 000 € T.T.C

Maîtrise d'ouvrage : SIRTAVA/Communes

Financements susceptibles d'être mobilisés:

Etat : 40 %

Conseil Régional Bourgogne : 20 %

Conseil Général de l'Yonne : 20 %

SIRTAVA : 15 %

Communes : 5 %

Le second semestre de l'année 2007 sera consacré à la préparation de la mise en œuvre de ces opérations :

- sur le terrain, avec des réunions réunissant l'ensemble des acteurs ;
- sur le plan administratif, rédaction du dossier d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage pourrait avoir, entre autres, les missions suivantes :

- définition des besoins,
- définition du cahier des charges pour l'étude de faisabilité,
- définition de l'enveloppe financière prévisionnelle,
- définition des conditions administratives et techniques de l'opération,
- préparation du choix du maître d'œuvre,
- ...

Montant à reporter en 2008 : 21 000 € T.T.C pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage et en 2009 60 000 € pour les études diverses (avant projet, document d'incidence, maîtrise d'œuvre, etc.)

Les travaux ne pourront raisonnablement commencer qu'à compter de l'année 2010.

↗ **Opérations pilotes de rétablissement d'un espace de liberté.**

• **Sur le bassin de l'Armançon dans l'Yonne et en Côte d'Or.**

L'objectif serait de mener une opération pilote de rétablissement d'un espace de liberté sur un ou deux secteurs bien identifiés.

Ces secteurs seront choisis parmi les espaces de liberté définis en priorité 1 par MALAVOI sur des secteurs représentatifs des différentes thématiques. Nous pourrions définir un secteur en amont du bassin et un autre en aval.

Sur ces secteurs, seront déclinés :

- un pré programme en identifiant par thématique les interventions à réaliser ;
- une réflexion sur une gestion foncière de ces espaces qui pourrait être basée sur un système d'échange de terrains par exemple.

Cette notion de rétablissement d'un espace de liberté est une notion relativement récente pour laquelle il y a peu, voire pas, d'exemple de mise en œuvre opérationnelle sur laquelle se baser. C'est pourquoi il avait été décidé lors du dernier comité de pilotage du PAPI de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour monter cette opération.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage pourrait avoir, entre autres, les missions suivantes :

- définition des besoins,
- définition du cahier des charges pour l'étude de faisabilité,
- définition de l'enveloppe financière prévisionnelle,
- définition des conditions administratives et techniques de l'opération,
- préparation du choix du maître d'œuvre,
- ...

Coût :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 15 000 € T.T.C.

Etudes diverses : avant projet, document

d'incidence, maîtrise d'œuvre, etc. : pas défini dans l'étude : A définir grâce à l'AMO

Travaux : pas défini dans l'étude : A définir grâce à l'AMO

Financements susceptibles d'être mobilisés:

- Etat : 40%
- Conseil Régional Bourgogne : 20%
- Conseil Général de l'Yonne et de la Côte d'Or : 20%
- SIRTAVA : 15 %
- Communes,... : 5 %
- AESN : participation éventuelle, taux à définir.

Le second semestre de l'année 2007 sera consacré à la préparation de la mise en œuvre de cette opération :

- sur le terrain, avec des réunions réunissant l'ensemble des acteurs ;
- en interne au SIRTAVA : choix des sites, définition d'un pré programme ;
- sur le plan administratif, rédaction du dossier d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage pourrait avoir, entre autres, les missions suivantes :

- définition des besoins,
- définition du cahier des charges pour l'étude de faisabilité,
- définition de l'enveloppe financière prévisionnelle,
- définition des conditions administratives et techniques de l'opération,
- préparation du choix du maître d'œuvre,
- ...

Montant à reporter en 2008 : 15 000 € T.T.C pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage

La mise en œuvre opérationnelle ne pourra vraisemblablement démarré qu'à compter de l'année 2009.

• **Sur l'Armance dans l'Aube.**

Projet pilote de reméandrage du tronçon allant du pont de Montléhu au pont de la D334.

Principe de restauration :

- remettre le cours d'eau dans ses anciens méandres quand ils sont encore visibles sur le terrain ou sur des cartes appropriées ;
- si possible avec son gabarit naturel « à pleins bords ».

Coût : 495 500 € T.T.C.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 15 000 € T.T.C.

Etudes diverses : avant projet, document d'incidence, maîtrise d'œuvre, etc. :

60 000 € HT, soit 71 760 € T.T.C.

Travaux :

Foncier à acheter : environ 15 ha (pour maîtriser totalement l'espace de mobilité du futur cours d'eau renaturé). Coût moyen du foncier : 4500 €/ha (prix estimatif pour fixer un ordre de grandeur).

Linéaire à restaurer : 2 700 m - Coût moyen du reméandrage au ml : 100 € HT

Total foncier : 15 x 4 500 =

67 500 € HT

Total travaux = 2 700 x 100 = 270 000 € HT
Total Travaux = 337 500 € HT, soit 403 650 €T.T.C.

Financements susceptibles d'être mobilisés: A définir

- Etat : 40%
- Conseil Régional Champagne Ardenne : participation éventuelle, taux à définir.
- Conseil Général de l'Aube : participation éventuelle, taux à définir.
- AESN : participation éventuelle, taux à définir.
- Maître d'ouvrage / Communes,...: le solde

Maîtrise d'ouvrage : A définir

Dans le second semestre 2007, le SIRTAVA engagera des réunions avec les acteurs de l'Armanche pour définir la faisabilité de cette action d'un point de vue local (acceptation d'un reméandrage de l'Armanche, choix du maître d'ouvrage,).

Montant à reporter éventuellement en 2008 : 15 000 € T.T.C pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage

Si l'opération doit se dérouler, les travaux ne seraient engagés qu'à compter de l'année 2009.